

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS

Service :	Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Statut :	Poste syndiqué Permanent
Horaire :	Temps plein Entre 32,5 et 35 heures/semaine
Salaire :	Taux horaire entre 34,67 \$ et 43,34 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité de la coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, la personne titulaire du poste contribue au développement et à la mise en œuvre des volets culturels et communautaires. Elle soutient la programmation, collabore avec les organismes du milieu, appuie l'animation d'activités, contribue à la gestion des infrastructures culturelles et participe à la réalisation d'événements et de projets. Elle prépare également les demandes de soutien financier liées à ses dossiers et veille au bon déroulement des activités auxquelles elle est associée.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Assurer la gestion et la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel ainsi que son renouvellement avec le ministère de la Culture et des Communications;
- Assurer le développement, le déploiement, la supervision et, au besoin, l'animation d'activités dans le cadre de la programmation régulière et des programmations spéciales du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Stimuler le développement d'initiatives en loisir et en vie communautaire en collaboration avec les différents partenaires et organismes du milieu;
- Assurer le bon déroulement de la diffusion des spectacles;
- Participer à la promotion de saines habitudes de vie;
- Participer à la mise en valeur et au développement des activités de plein air;
- Promouvoir l'utilisation de nos différentes installations et y organiser des activités;
- Participer à différentes rencontres, comités et tables de concertation selon les besoins du Service;
- Rédiger des demandes d'aide financière ou de subventions disponibles pour ses projets, assurer le suivi des protocoles et réaliser les redditions de comptes;
- Participer à la mise en œuvre du plan d'action du Service;
- Accompagner les organismes communautaires et de loisirs dans la réalisation de divers projets et événements et offrir du soutien pour l'organisation de diverses activités;
- Participer à la formation des animateurs d'activités et des animateurs de camp de jour;
- Participer à l'évaluation des différentes activités.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir une formation collégiale en gestion et intervention en loisir ou tout autre domaine connexe;
- Posséder une expérience de travail en gestion de projets;
- Avoir une aisance en informatique plus spécifiquement avec la suite Microsoft Office;
- Être une personne créative, curieuse, autonome, organisée et structurée;
- Être agile et en mesure de gérer plusieurs dossiers simultanément dans les délais prescrits;
- Favoriser le travail d'équipe et faire preuve d'une excellente capacité d'écoute;
- Faire preuve d'éthique, de courtoisie et avoir le sens du service à la clientèle;
- Démontrer du leadership et un haut niveau de collaboration.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Taux horaire variant selon l'expérience entre 34,67 \$ et 43,34 \$. Le taux horaire affiché sera réajusté en fonction de l'évaluation paritaire qui sera réalisée dans le cadre du plan de classification prévu à la convention collective.
- Horaire de travail flexible* (*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Emploi permanent, entre 32,5 et 35 heures par semaine;
- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur de 9 % au fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés;
- 5 jours de congés de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>.

Date limite : 2 juin 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 12 mai 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications